

**Compte-rendu  
du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le 18 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Gerbéviller était réuni à la salle du Conseil de Gerbéviller, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel BONTEMS, Maire.

\*\*\*\*\*

Tous les Conseillers étaient présents, sauf  
A-C BOURGON donne procuration à C. TOUSSAINT

\*\*\*\*\*

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise GUIZOT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire pour les délibérations.

\*\*\*\*\*

M. Daniel BONTEMS donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les horaires du groupe scolaire de Gerbéviller à compter de la rentrée scolaire de 2014 de la manière suivante et **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire :

- **Les classes de la moyenne section au CM2 :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h15 - 11h15	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
	BUS	BUS	BUS	BUS	BUS
11h15 - 13h15	PAUSE MERIDIENNE				
	BUS	BUS	BUS	BUS	BUS
13h15 - 14h45	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
14h45 - 16h15	TAP			TAP	
	BUS	BUS		BUS	BUS

- **La classe de la petite section :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h15 - 11h15	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
	BUS	BUS	BUS	BUS	BUS
11h15 - 13h15	PAUSE MERIDIENNE				
	BUS	BUS	BUS	BUS	BUS
13h15 - 14h00	TAP	TAP		TAP	TAP
14h00 - 16h15	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE
	BUS	BUS		BUS	BUS

- **RECONDUIT** le marché de l'entretien de certains espaces verts de la commune pour une durée de 1 an à compter du 9 mai 2014 et **CHARGE** M. le Maire d'en informer le SIVOM.
- **ACCEPTE** cette proposition, à savoir : attribuer une indemnité compensatrice d'une valeur de 200.00€ à PIDOLOT Florian, CERTIFIE que les crédits sont prévus au budget primitif et **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel présentée et refacturé au prorata de 12/20<sup>ème</sup> au CCAS et **AUTORISE**, compte tenu que M. le Maire est le signataire de la dite convention en tant que président du CCAS, Mme Andrée STOECKLIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer la convention susmentionnée.
- **APPROUVE** ce projet de rénovation de la toiture du groupe scolaire et de l'ACM de Gerbéviller (Périscolaire) en 2014 à hauteur de 38 901.99€ HT et CHARGE le Maire de demander une subvention au meilleur taux, au titre de la DETR.
- **APPROUVE** cette proposition, à savoir : offrir un cadeau d'un montant maximal de 60.00€TTC à toute naissance ayant lieu sur le territoire de la commune à compter du 1er décembre 2013 de parents résidant à Gerbéviller et CERTIFIE que les crédits sont et seront prévus au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet de fixer les modalités de règlement des cotisations d'assurances prélèvement automatique ou SEPA ou les modalités de remboursement de la CNP Assurance par l'intermédiaire de Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.
- **PREND ACTE** de l'information sus mentionnée et annexée à la présente, à savoir :

<b>Nom de l'organisme :</b>			
Commune de Gerbéviller (BP Commune)			
<b>MARCHES DE TRAVAUX</b>			
<b>MARCHES DE 15 000€ à 89 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Toiture – Rue Maurice Barrès/St Pierre	02/09/2013	SBR	54300
Aire d'aspiration dans la Mortagne	03/05/2013	VALANTIN	54300
Voirie – Ancienne route de Moyen	04/06/2013	VALANTIN	54300
Voirie – Route de Seranville	03/05/2013	VALANTIN	54300
Voirie – Route de Fraimbois	04/06/2013	VALANTIN	54300
<b>MARCHES DE 89 999.99€ à 4 999 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE PLUS DE 5 000 000.00€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE FOURNITURES</b>			
<b>MARCHES DE 15 000€ à 89 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE 89 999.99€ à 4 999 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE PLUS DE 5 000 000.00€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE SERVICES</b>			
<b>MARCHES DE 15 000€ à 89 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire

			e
NÉANT			
<b>MARCHES DE 89 999.99€ à 4 999 999.99€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			
<b>MARCHES DE PLUS DE 5 000 000.00€ HT</b>			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
NÉANT			

- **ACCEPTÉ** la proposition relative à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet soit réalisée à compter du 01/11/2013 et non à compter du 01/01/2014 et **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

\*\*\*\*\*

#### Questions diverses

Néant

La Secrétaire de séance  
Françoise GUIZOT

Le Maire,  
Daniel BONTEMS